## Interpellation de M. De Bock : Avenir de la Justice de paix d'Uccle.

M. De Bock a appris par la presse la volonté du gouvernement fédéral de fusionner certaines Justices de paix. La Justice de paix d'Auderghem devrait fusionner avec celle d'Etterbeek. La Justice de paix d'Uccle serait destinée à fusionner avec celle de Watermael-Boisfort, mais peut-être aussi avec celles de Forest ou Saint-Gilles. M. De Bock espère que les rationalisations ne vont pas désorganiser l'actuelle Justice de paix d'Uccle, dont il souhaite le maintien.

Il est important de maintenir une Justice de paix proche des habitants, afin de ne pas contraindre les Ucclois à se rendre à l'autre bout de la ville. M. De Bock rappelle à cet égard qu'en raison de l'étendue du territoire communal, le trajet s'avère déjà long et difficile pour les personnes âgées et fragilisées.

Le Collège pourrait-il faire part des initiatives prises pour sauvegarder ce lieu accessible pour les justiciables ? Quelles seraient les conséquences financières et patrimoniales d'une fusion de la Justice de paix d'Uccle avec une autre Justice de paix ? Y aura-t-il un partage des frais entre communes ? Quel sort sera réservé aux bâtiments ? Quel est actuellement le coût requis pour la mise à disposition des bâtiments ucclois ? Quelles sont les surfaces de bureaux concernées ?

<u>M. le Président</u> précise que les fusions visent à faire passer le nombre de cantons de 187 à 162. La Région bruxelloise devrait comporter 19 cantons au lieu de 20. M. le Président a pris contact voici quelque temps avec le Juge de paix pour déterminer la meilleure solution. Ils ont conclu à la nécessité de maintenir une Justice de paix à Uccle, vu que chaque année, environ 5.000 affaires sont traitées dans le canton.

L'avenir de l'immeuble fait toujours l'objet de la réflexion menée dans le cadre du déménagement des services administratifs. Il est possible que la Maison communale soit destinée à accueillir la Justice de paix. M. le Président s'engage à transmettre par écrit à M. De Bock les données chiffrées relatives au coût, qui s'avèrent plutôt rassurantes pour les finances uccloises.

M. De Bock se réjouit d'apprendre que le Collège est partisan du maintien d'une Justice de paix à Uccle. Il invite aussi le Collège à suggérer au Juge de paix un étalement horaire, de manière à éviter que les citoyens ne soient convoqués aux mêmes heures.